

Parc national de forêts

Orientation 11. Soutenir et promouvoir une filière forêt-bois compétitive, moderne et innovante basée sur la transformation et la valorisation locales de la ressource en place

Même si le nombre d'entreprises de la filière forêt-bois a diminué au cours des dernières années (conjoncture économique, concurrence internationale, contraintes de transmission, etc.), la filière est source d'emplois sur le territoire. Certaines entreprises ont une envergure internationale et contribuent au rayonnement du territoire.

Les entreprises de 2ème transformation, qui valorisent localement les bois transformés jusqu'aux produits finis en leur apportant de la valeur ajoutée, font défaut. Concernant les entreprises locales de 1ère transformation, leur approvisionnement n'est pas exclusivement local mais elles expriment des besoins en bois pour pouvoir fonctionner et se développer.

Au-delà du bois, la truffe de Bourgogne, naturellement présente sur le territoire, est un autre produit de la forêt. L'évolution des connaissances et des techniques de mycorhization a favorisé le développement de plantations truffières. Toutefois, les itinéraires de gestion des peuplements forestiers favorables à la production naturelle de truffe restent méconnus et les conditions de sa récolte ne sont pas organisées et donnent le plus souvent lieu à une économie grise.

Patrimoine emblématique du Parc national, la vocation de production des forêts est affirmée y compris dans le cœur. Le soutien à l'ensemble de la filière forêt-bois fait l'objet d'une attention particulière conciliable avec une ambition de préservation de cet écosystème et des cibles patrimoniales. Les pistes d'actions identifiées dans l'étude ressource bois - mobilisation - environnement (2016) sont mises en application au cours de la 1ère charte. Elle est régulièrement actualisée afin de conserver la cohérence entre le renforcement de la naturalité et l'approvisionnement de la filière bois. 5 axes sont développés :

Axe 1 - Accompagner la gestion forestière (objectif 4 – Orientation 4)

Axe 2 - Faciliter les regroupements forestiers et la mise en vente des bois

Axe 3 - Soutenir le développement de l'exploitation forestière et du transport du bois

Axe 4 - Développer et optimiser l'usage du bois, conforter la transformation et accroître la valeur ajoutée

Axe 5 - Renforcer la recherche, soutenir les dispositifs de formation, d'information, autres dispositions spécifiques

Localement, la structuration de la filière et la mise en relation des propriétaires et des transformateurs sont prioritaires. Elles renforcent les partenariats et sécurisent l'approvisionnement des opérateurs locaux.

La récolte et la valorisation de la truffe de Bourgogne constituent une source de revenus pour les propriétaires forestiers et de nouveaux acteurs (restaurateurs, opérateurs touristiques, ...). Pour s'assurer de la durabilité de ce revenu, cette filière nécessite elle aussi d'être structurée.

Mesure n°1. Optimiser la mobilisation des bois à l'échelle du massif

[...]

Parc national de forêts

MESURE N°1. OPTIMISER LA MOBILISATION DES BOIS À L'ÉCHELLE DU MASSIF

À l'échelle des forêts du Parc national, la mobilisation du bois appelle à travailler sur l'organisation de la filière à partir de la ressource en place, selon les potentialités des massifs, selon leur accessibilité et la nature du foncier, selon les enjeux écologiques et sociétaux, les besoins des entreprises de proximité et une hiérarchisation des usages (priorité au bois d'œuvre, valorisant les usages les plus nobles du bois et assurant un meilleur revenu aux propriétaires).

L'optimisation de la mobilisation des bois dans les forêts du Parc national doit tenir compte des enjeux de préservation des patrimoines. Elle est aussi basée sur :

1) L'accompagnement de la gestion forestière en incitant à la réalisation de documents de gestion durable et à leur application.

L'élaboration de documents de gestion durable est préconisée pour les forêts qui n'en sont pas dotées. La mise en œuvre des documents de gestion (aménagement forestiers, plans simples de gestion, etc.) est encouragée.

Les données issues de l'observatoire de la forêt sont mises à la disposition des propriétaires et des gestionnaires des forêts et l'établissement public se mobilise pour réaliser à la demande des « porter à connaissance » des données environnementales.

Dans le périmètre du parc national, des dispositions financières, partenariales ou contractuelles sont à rechercher de manière graduée entre le cœur et l'aire d'adhésion pour soutenir la régénération forestière, les travaux notamment dans les peuplements irréguliers et les adaptations sylvicoles aux évolutions climatiques. Ce travail est mené prioritairement avec l'État et les Régions.

2) La facilitation des regroupements forestiers de gestion forestière, de travaux ou d'exploitation, et la mise en vente groupée des bois.

Les regroupements de gestion, d'exploitation ou de vente permettent de développer la coopération et la mutualisation de projets. Les propriétaires sont informés des possibilités et sont accompagnés.

En outre, les stratégies locales communes de développement forestier à l'échelle des grands massifs telles que les chartes forestières ou les plans de développement de massif sont encouragés.

Les contrats d'approvisionnement entre professionnels du bois et gestionnaires et propriétaires forestiers, notamment les communes, sont développés ; ils facilitent l'approvisionnement régulier des usines de transformation du bois, assurent des débouchés et un revenu lissé pour les propriétaires et participent au développement du territoire.

3) Le soutien au développement de l'exploitation forestière et du transport du bois

Les choix d'équipement et de techniques d'exploitation forestière contribuant à la préservation des sols, des milieux et des espèces (secteurs difficiles d'accès, secteurs sensibles et en forêt en général) sont accompagnés.

La desserte existante en forêt est maintenue (avec l'accord des propriétaires) et elle est rationalisée à l'échelle du territoire et complétée par des schémas de desserte.

Parc national de forêts

4) La sécurisation des approvisionnements des unités locales de transformation

Le maintien des savoir-faire et des emplois dans les communes du parc national nécessite de garantir l'approvisionnement des scieries et des unités de transformation du territoire. Cette sécurisation porte sur la quantité et la qualité des produits dont elles ont besoin dans des conditions concurrentielles de marché. Ces dispositions sont favorables aux investissements et à la transmission-reprise des entreprises

ORGANISATION DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES
- anime	- facilitent les initiatives et les projets	État
- accompagne techniquement et/ou financièrement	- souscrivent à des contrats d'approvisionnement*	Région
- fait la promotion des bonnes pratiques et des démarches innovantes	- font appel aux compétences locales dans la commande publique	ONF CRPF Parcs naturels régionaux Association régionales et départementales des communes forestières Propriétaires forestiers et leurs g

EXEMPLES D'ACTIONS

- Mettre régulièrement à jour l'étude ressource bois - mobilisation - environnement
- Porter à la connaissance des propriétaires et des gestionnaires forestiers les données environnement et économie de l'établissement public
- Développer le recours aux contrats d'approvisionnement pour les scieries locales
- Étudier la faisabilité et créer une entreprise coopérative d'utilisation de matériel et de travaux forestiers
- Accompagner la transmission-reprise des entreprises

[...]

Pages 115 à 117

Référence ID de l'article : #6163

Auteur : Tessa Vernier

Dernière mise à jour : 2020-07-19 16:57